

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE POUR LES LOCATAIRES



QU'EST-CE QUE L'ACORN?

ACORN s'organise sur les questions qui comptent le plus pour les locataires. Simultanément non partisan et politique, ACORN utilise l'action directe pour s'assurer que les problèmes de ses membres à revenu faible ou modéré soient abordés par les pouvoirs en place.

CONSEILS POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE DES LOCATAIRES :

Calfeutrage : Sceller les petits espaces dans vos fenêtres et portes empêche les courants d'air froid.

Nettoyer les serpentins : Nettoyez la poussière sur les serpentins à l'arrière de votre réfrigérateur. La poussière retient la chaleur et fait travailler le réfrigérateur plus dur pour garder vos aliments au frais.

Utilisez vos rideaux : Si votre propriétaire ne remplace pas vos fenêtres pleines de courants d'air, vous pouvez garder vos rideaux fermés la nuit et lorsque vous n'êtes pas chez vous.

Installer un film isolant pour fenêtres : Mettez le film sur vos fenêtres, ce qui vous permettra de voir à travers et d'arrêter les courants d'air en même temps.

Cuisiner ou réchauffer un petit repas : Utilisez un four grille-pain à la place.

Débranchez les appareils de cuisine et les appareils électroniques lorsqu'ils ne sont pas utilisés : Les grille-pains, micro-ondes et machines à café récents utilisent de l'énergie fantôme même lorsqu'ils ne sont pas allumés. Les téléviseurs, décodeurs et ordinateurs peuvent consommer de grandes quantités d'électricité lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Bien que les locataires n'aient pas un contrôle total sur leur consommation d'énergie, ils en ont une partie. Avec la hausse des loyers et des coûts énergétiques, chaque dollar compte. Économisez de l'énergie et gardez votre argent quand vous le pouvez. Des entreprises comme EnMax en ont assez.

DROITS DES LOCATAIRES

Le Québec finance des cliniques juridiques communautaires qui soutiennent les locataires en leur fournissant des conseils juridiques et, parfois, une représentation à la Régie du logement.

Agences à appeler : Tribunal Administratif du Logement

514-873-2245

<https://www.tal.gouv.qc.ca/en>

Avez-vous un problème dans votre appartement ? Il est probable qu'il s'agisse d'une violation du règlement sur le logement de Montréal. Scannez le code QR pour trouver des informations sur la façon de déposer une plainte auprès de votre arrondissement concernant les conditions de votre immeuble.



Voici quelques règles que les normes disent que les propriétaires doivent suivre :

- Un appartement maintenu à 21 degrés Celsius
- Cuisinière et réfrigérateur fonctionnent correctement
- Les appartements et les parties communes des immeubles doivent être maintenus dans un état propre et sanitaire
- Tous les murs, fenêtres, plafonds, sols et revêtements de sol doivent être maintenus en bon état, sans fissures ni trous

Si votre propriétaire ne respecte pas ces normes, voici ce qu'il faut faire :

- Contactez ACORN
- Écrivez une lettre à votre propriétaire en indiquant clairement la date, votre nom et appartement et ce qui doit être réparé
- Si le propriétaire ne se conforme pas, appelez votre arrondissement et demandez à parler à un agent d'application des règlements concernant les conditions de votre appartement

LE SONDAGE DIT :

ACORN a mené une enquête auprès de 156 ménages locataires axée sur la précarité énergétique, la consommation d'énergie, l'abordabilité et les normes de logement.

Le thème commun des résultats de l'enquête est que la précarité énergétique, les logements sous-standard et l'inefficacité énergétique sont trop courants dans la communauté des locataires de Montréal.

Il y a un lien entre qui paie pour le chauffage et la quantité de chaleur que vous recevez. Les locataires qui paient leur propre chauffage via Hydro-Québec n'ont pas de problèmes de chauffage. Lorsque le propriétaire paie pour le chauffage, il y a des problèmes de chauffage.

35% des locataires déclarent que leurs appartements sont froids en hiver.

PROBLÈMES DE MAINTENANCE ET INEFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE :

Les immeubles qui ont des problèmes de maintenance dans leurs appartements sont ceux qui sont également énergétiquement inefficaces.

Notre enquête montre une relation claire entre les problèmes de maintenance dans votre immeuble et les problèmes de chauffage. Avoir de la moisissure ou des insectes est déjà assez mauvais ; vous ne devriez pas avoir froid en plus.

Notre enquête a demandé aux locataires de signaler les raisons du mauvais chauffage. La réponse la plus courante était les fenêtres pleines de courants d'air, suivies par un ancien système de chauffage, puis une mauvaise isolation. Quelle que soit la raison, les appartements froids sont mauvais pour votre santé. Ils sont également un signal clair que l'immeuble a besoin d'une rénovation énergétique et d'un système de chauffage plus efficace.

L'ACTION COLLECTIVE COMME SEULE SOLUTION À LA CRISE CLIMATIQUE :

La majorité des locataires veulent faire plus pour lutter contre le changement climatique. C'est encourageant.

Les résultats montrent que les locataires comprennent qu'il faut faire quelque chose pour combattre le changement climatique, mais que les actes individuels seuls ne résoudront pas le problème.

La majorité des locataires sont prêts à travailler avec leur propriétaire et les autres locataires pour rendre leurs immeubles plus énergétiquement efficaces, afin de réduire leurs factures d'énergie et d'aider à réduire l'impact de leur immeuble sur l'environnement.

SYNDICAT DE LOCATAIRES :

Que vous ayez des problèmes de maintenance dans vos immeubles, que vous résistiez à de grandes augmentations de loyer, ou que vous souhaitiez simplement améliorer la communication entre les locataires de votre immeuble, la création d'un syndicat de locataires est la solution.

Voici quatre étapes faciles pour commencer dans vos immeubles :

Parlez aux personnes que vous connaissez dans l'immeuble - même seulement trois ou quatre locataires - et développez votre équipe d'organisation. Choisissez une date et un lieu pour votre première réunion.

Développez une stratégie de sensibilisation pour atteindre les gens de votre immeuble. Tenez votre première réunion. Points à discuter :

- quand les réunions auront lieu
 - quels sont les problèmes et préoccupations communs que partagent les locataires
 - rédiger une lettre au propriétaire pour annoncer le syndicat de locataires, demander une réunion et détailler les problèmes communs que les locataires souhaitent voir résolus
-